



PHASE 2 (zone 4) : Travaux au 5e étage (service F)

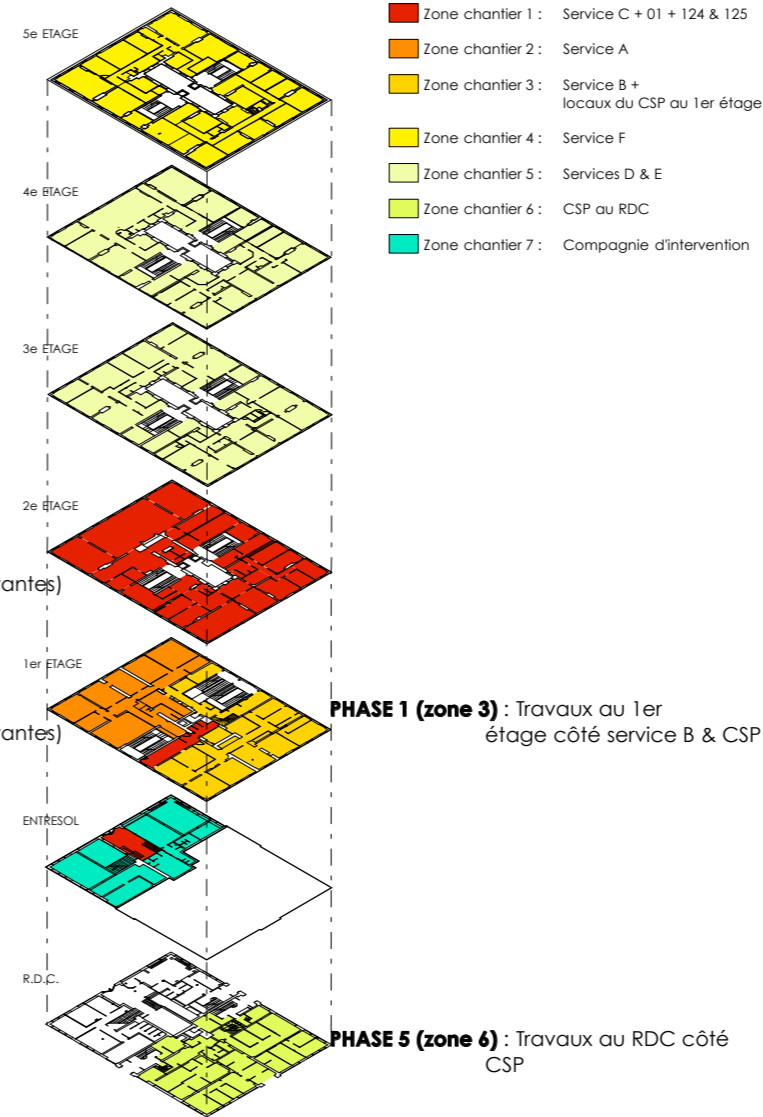
PHASE 3 : Déménagement des bureaux du 4e au 5e étage (à charge du maître d'ouvrage)

PHASE 4 (zone 5) : Travaux aux 3e (service D) & 4e étage (service E)

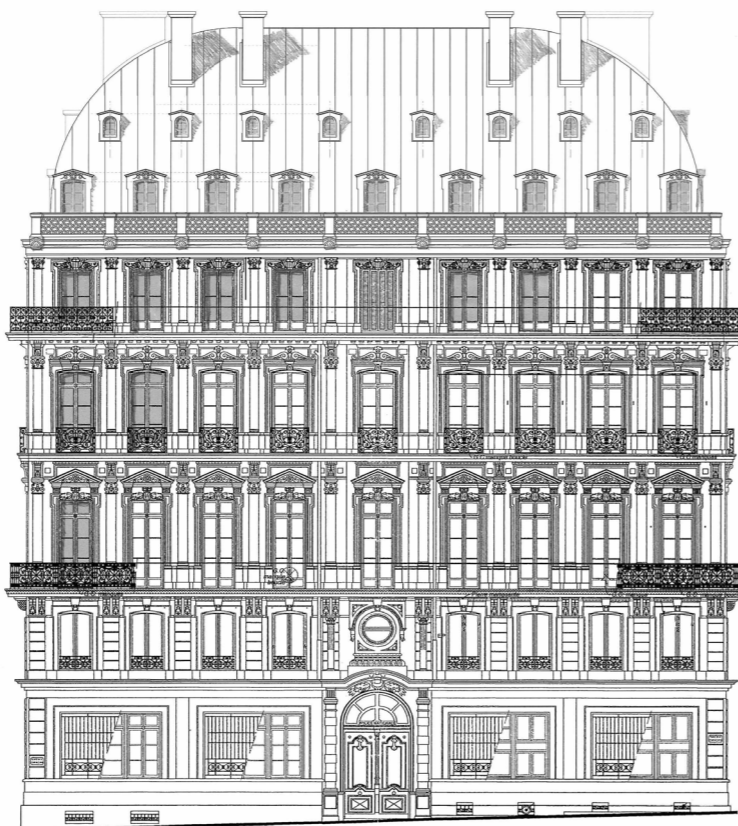
PHASE 1 (zone 1) : Travaux au 2e étage (service C)
(voir proposition de décomposition de la phase 1, pages suivantes)

PHASE 1 (zones 2) : Travaux au 1er étage côté service A
(voir proposition de décomposition de la phase 1, pages suivantes)

PHASE 5 (zone 7) : Travaux à l'entresol côté Compagnie d'intervention



Principe de renforcement des plafonds en plâtre.



Maitre d'ouvrage :
Ministère de l'intérieur
S.G.A.P. Marseille
299 Chemin de Sainte-Marthe
13313 Marseille cedex 14

13/02/14	Plan DCE
23/12/13	Plan PRO
-	-
7/12/13	Plan PRO (sans provisions)
Date	Dénomination

**MARSEILLE
PRÉFECTURE
DE POLICE**

**DOSSIER DE
CONSULTATION DES
ENTREPRISES
POUR
LA MISE EN SÉCURITÉ
DES PLAFONDS**

**PROJET
PLAN D'ORGANISATION
DE CHANTIER**

33

Maitrise d'œuvre :
O. NAVIGLIO A.C.M.H.
64 rue du pdt E. Herriot-69002 Lyon
UBC ingénierie
30 rue de Londres-75009 Paris
APPV Fluides
rue Rigoberta Menchu, 84000 Avignon
DITEC ingénierie
10 av. de la Croix Rouge-84000 Avignon
Y. LE DOUARIN
cours Goudouli-31130 Quint-Fossegrives

ARCHITEKT-ON
ARCHITECTE D.P.L.G.
ARCHITECTE D.S.A. PATRIMOINE
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES
64 RUE DU PRÉSIDENT E. HERRIOT
69002 LYON
T. : 04.72.41.71.90 F. : 04.72.41.79.08
architekton.archi@gmail.com

BOUCHES-DU-RHÔNE
MARSEILLE
**PRÉFECTURE DE
POLICE**

MISE EN SÉCURITÉ DES
PLAFONDS ET RÉAMÉNA-
GEMENT DES BUREAUX

ANNEES DE L'OPÉRATION : 2015

MONTANT DES TRAVAUX :
3 200 000,00 € HT

MAITRISE D'OUVRAGE :
Ministère de l'Intérieur (SGAMI sud)

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
COMPLETE + OPC

EPOQUE PRINCIPALE : XIX^e s (1864)

opération menée en site occupé

PROJET

Suite à l'effondrement d'un plafond en gypserie, l'expert auprès du tribunal administratif a considéré que l'ensemble des plafonds de l'édifice présentait un risque pour la sécurité des personnes. Il s'en est suivi une évacuation partielle et une mise en sécurité provisoire des parties encore occupées.

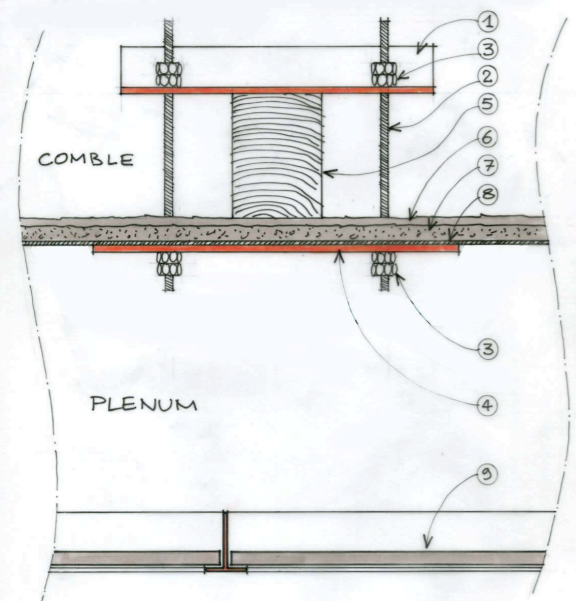
Le maître d'ouvrage souhaitait donc combiner la mise en sécurité de son édifice avec la rénovation des bureaux.

Le projet comprend le renforcement définitif des plafonds, le réaménagement et la mise en conformité des installations électriques pour 3 500 m2 de bureaux.

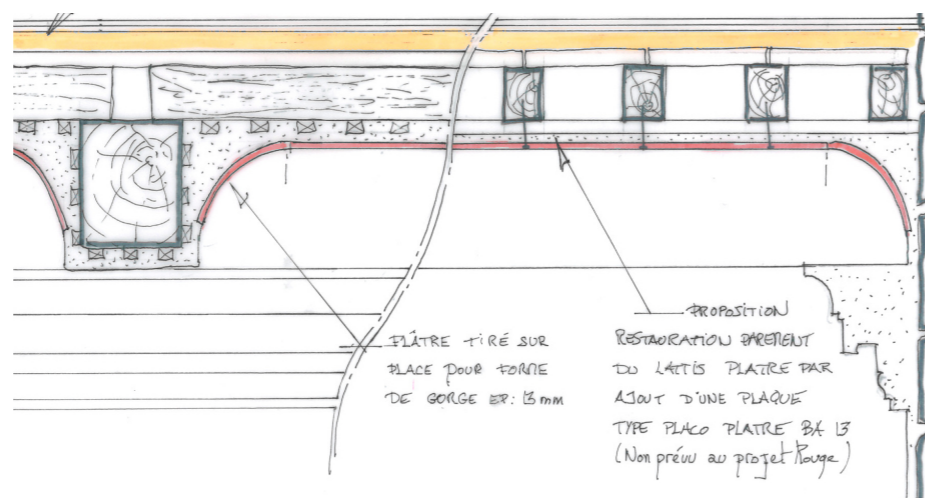
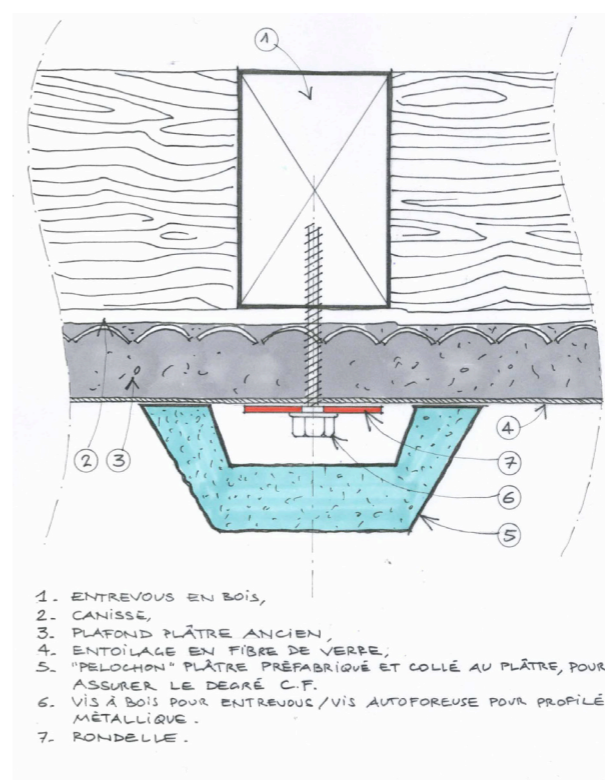
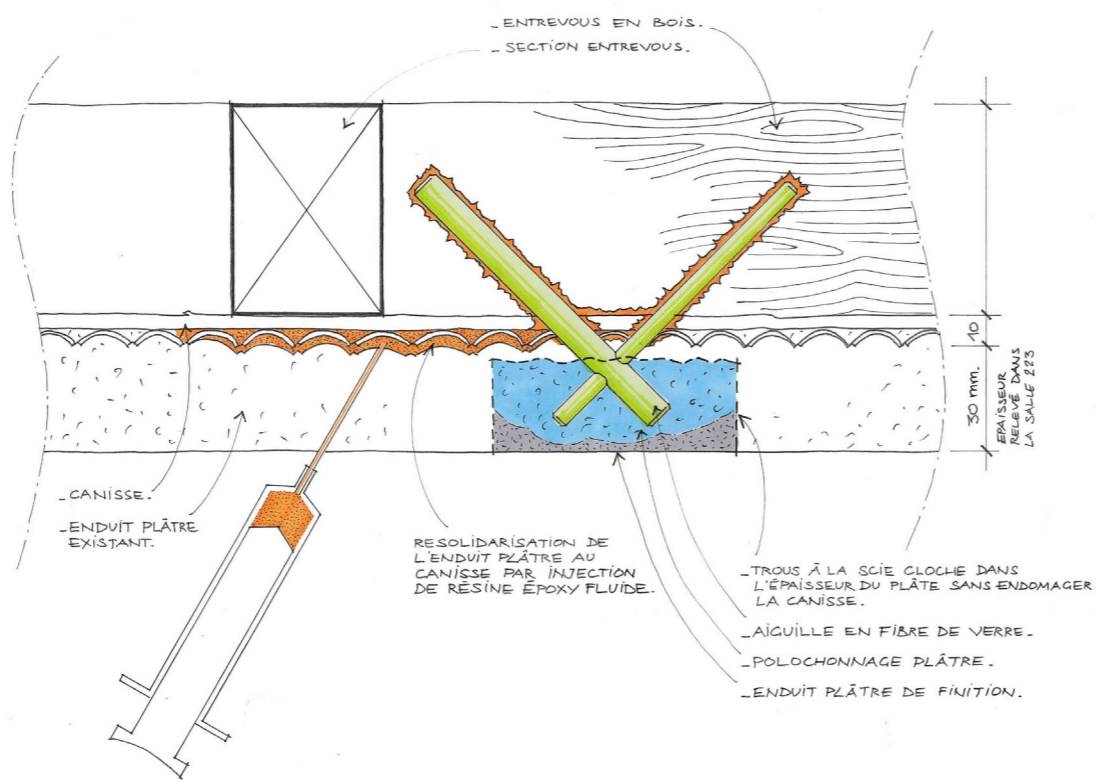
Une contrainte importante du chantier réside dans le fait que les travaux sont réalisés en site occupé (cabinet du préfet maintenu sur place) ce qui a nécessité la mise au point d'un planning de chantier à la journée.

Aux stades des AVP et PRO, nous avons mis au point des solutions techniques permettant l'économie de la dépose des plafonds anciens tout en évitant d'importantes émissions de poussières qui auraient endommagé les systèmes informatiques en fonctionnement.

- 1 - FER U,
- 2 - TIGE FILTE,
- 3 - ECROU ET CONTRE ECROU (OU FREIN FILET),
- 4 - FER PLAT,
- 5 - STRUCTURE BOIS EXISTANT,
- 6 - CANISSE,
- 7 - PLAFOND PLÂTRE ANCIEN,
- 8 - ENTOILAGE EN FIBRE DE VERRE,
- 9 - FAUX PLAFOND EXISTANT.



DÉTAIL DU PRINCIPE DE RENFORCEMENT DES PLAFONDS DU 5^e ÉTAGE



ARCHITEKT-ON
 ARCHITECTE D.P.L.G.
 ARCHITECTE D.S.A. PATRIMOINE
 ARCHITECTE EN CHEF
 DES MONUMENTS HISTORIQUES
 64 RUE DU PRESIDENT E. HERRIOT
 6 9 0 0 2 L Y O N
 T : 04.72.41.71.90 F : 04.72.41.79.08
 architekton.archi@gmail.com

BOUCHES-DU-RHÔNE
 MARSEILLE
 PRÉFECTURE DE
 POLICE
 MISE EN SÉCURITÉ DES
 PLAFONDS ET RÉAMÉNA-
 GEMENT DES BUREAUX

(suite de la fiche - page 2/3)

PROJET ;
 Renforcement de plafond

Les problématiques liées au stabilité des plafonds étaient les suivantes :

- Constitution de plafond aléatoire selon les niveaux (canisse + plâtre d'épaisseurs variables).
- Problématique de faiblesses ponctuelles liées à des désordres anciens (fuites d'eau).
- Problématique de surcharges des structures de plafonds anciens par des équipements modernes (plafond dalles minérale, réseaux...)

Après un relevé des structures et des compositions de plafond un projet de renforcement in-situ a été proposé. Plusieurs principes de renforcement ont été élaborés en fonction des contraintes (poids, coupe feu, qualités architecturales des plafonds...).

Ces solutions ont permis de répondre aux attentes du maître d'ouvrage en termes d'optimisation des coûts de travaux, d'organisation des services utilisant les lieux en évitant un déménagement complet de l'immeuble.



ARCHITEKT-ON
ARCHITECTE D.P.L.G.
ARCHITECTE DSA. PATRIMOINE
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES
64 RUE DU PRESIDENT E. HERRIOT
6 9 0 0 2 L Y O N
T : 04.72.41.71.90 F : 04.72.41.79.08
architekton.archi@gmail.com

BOUCHES-DU-RHÔNE
MARSEILLE
PRÉFECTURE DE
POLICE
MISE EN SÉCURITÉ DES
PLAFONDS ET RÉAMÉNA-
GEMENT DES BUREAUX

PROJET : cabinet du préfet

Le projet comprenait la remise en état des «grands salons» du 2e étage qui abritent le cabinet du préfet avec ses collaborateurs directs.

Ici, le parti choisi a été de conserver apparent les plafonds ouvragés du Second Empire.

Une solution de renfort de ces plafonds a donc été conçue et mise en œuvre spécifiquement à cette occasion. Cette rénovation comprenait également la réfection de parquet, et la remise en peinture des murs.

Par soucis d'économie, le plafond effondré dans le bureau du Préfet n'a pas été restitué à l'identique, mais remplacé par une toile tendue comportant un décor en trompe l'œil imprimé.

Principe de renforcement de plafonds avec décors de gypserie conservés apparent